



Fiche de Données de Sécurité

UAN 28 et UAN 32



1. Identification

Nom du produit	UAN 28 et UAN 32
Code du produit	N.Av.
Autres moyens d'identification	Engrais azotés liquides; grade UAN 28% et UAN 32%. Solution d'urée-nitrate d'ammonium 26%, Solution d'urée-nitrate d'ammonium 32%.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Agriculture, fertilisant.
Fournisseur	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2 Tél. 1-800-229-0602 Télec. 905-315-2083 https://www.sylvite.ca/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-229-0602 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire ou vous habitez.

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)	
ATTENTION	
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.	
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.	
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.	
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Nitrate d'ammonium urée	15978-77-5	28 - 32 %
Urée	57-13-6	%
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	%

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer la peau à grande eau. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit n'est pas explosif. Toutefois, ne laissez pas les solutions contenant du nitrate d'ammonium se concentrer par évaporation. Les solutions de nitrate d'ammonium concentré peuvent présenter un risque possible d'explosion à des températures et des pressions élevées. Ce produit se décompose sous condition de feu et produit de l'oxygène qui intensifie le feu. Les produits de décomposition thermique à haute température peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : biuret, ammoniac (NH ₃), acide cyanurique, cyanure d'hydrogène (HCN), oxydes d'azote, dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO).
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Contenir la substance déversée. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Pour les déversements majeurs liquides (>1 baril), récupérer par des moyens mécaniques comme une pompe pour l'aspiration de produits chimiques et acheminer le produit à l'entrepôt de déchets dangereux avec une étiquette d'identification. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utilisez des conteneurs en acier ou en aluminium. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Protéger le contenant contre les dommages physiques. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 30 °C (50 à 86 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
Urée	VEMP (8h)	10 mg/m ³	US AIHA
Nitrate d'ammonium	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m ³
		Poussière totale	15 mg/m ³
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	Une protection oculaire de sécurité doit toujours être utilisée en cas de risque d'exposition. S'il y a un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.		
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se		

	laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Incolore à vert clair	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Légère d'ammoniac	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	6.5 à 7.1	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	-17 à -2°C (1.4 à 28.4°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	-17 à -2°C (1.4 à 28.4°F)	Densité de vapeur	0.6 (Air = 1)
Point d'ébullition	100 à 107°C (212 à 224.6°F)	Densité relative	1.255 à 1.326 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	<0
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour le cuivre et ses alliages. Le nitrate d'ammonium solidifié résiduel peut exploser sous des températures élevées et des pressions élevées.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
	Une réaction dangereuse ne se produira pas.

Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, agents de réduction, acides, bases fortes, alcalis, matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	<p>Nitrate d'ammonium urée Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Nitrate d'ammonium Ingestion 2217 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation >88 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau >2000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Urée Ingestion 8471 mg/kg Rat DL50</p> <p>Peau >21000 mg/kg Lapin DL50</p>
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'urée sur les yeux après 24 h n'est pas irritante (OCDE 405). Le Nitrate d'ammonium est irritant pour les yeux (Lapin, OCDE 405).</p> <p>Voie cutanée Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Humain : Solution aqueuse 30% en urée/48 h; résultat de 0.8 à 2.4 sur une échelle de 0-4 (Teste de Chamber-Scarification). Légèrement irritant. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.</p> <p>Voie respiratoire L'exposition à une haute concentration de vapeurs peut causer de la toux, des étouffements, une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.</p> <p>Voie orale Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer un effet diurétique.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
	Aucune information disponible.

Effets d'interaction	
Autres informations	Aucune information supplémentaire.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Guppy - <i>Poecilia reticulata</i> (statique) CL50 17500 mg/L; 96h (Urea, CAS no 57-13-6) Invertébré aquatique - Daphnie Magna (statique) CE50 3910 mg/L; 48h (Urea, CAS no 57-13-6) Poisson - <i>Cyprinus carpio</i> (Carpe) semi-statique CL50 447 mg/L; 48h (CAS no 6484-52-2) Poisson - Truite arc-en-ciel CL50 5657 mg/L; 96 hr (CAS no 6484-52-2) Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 111-840 mg/L; 48 hr (CAS no 6484-52-2)
Persistance	Peut persister dans l'environnement. Les nitrates sont plus persistants dans l'eau que l'ion ammonium.
Dégradabilité	Dans le sol et dans l'eau, l'urée devrait se biodégrader assez rapidement en ammoniac et en bicarbonate si la température n'est pas trop basse. Biodégradation en un à 20 jours (OECD 302B). L'ammonium présent dans le produit peut être biodégradé par nitrification par des bactéries. Biodégradation (>70% en 20 jours). Les nitrates peuvent être transformés en azote par dénitrification par des bactéries.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation. Log Poe <0. Le produit est incorporé à la chaîne alimentaire.
Mobilité dans le sol	Le produit est soluble dans l'eau, il n'y a peu de partition dans le sol.
Autres effets nocifs	Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Ce produit libérera des ions ammonium. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente. L'ammoniac est un toxique pour les poissons. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Résidus : Mettre le contenant bien fermé dans l'entrepôt de déchets dangereux. Rincer et recycler le contenant vide, si possible. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification Non réglementé

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification Non réglementé

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Nitrate d'ammonium urée	15978-77-5				X
Urée	57-13-6		X		
Nitrate d'ammonium	6484-52-2		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Nitrate d'ammonium urée	15978-77-5									
Urée	57-13-6	X								
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	X		X						

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Nitrate d'ammonium (CAS no. 6484-52-2). Cette substance est répertoriée dans Nitrate (ion en solution à un pH de 6 ou plus). Cette substance est répertoriée dans Ammoniac (total).

HMIS

2	Health
0	Flamability
0	Reactivity
B	Protective Equipment

NFPA**16. Autres informations**

Date (AAAA-MM-JJ)	Sylvite 2020-05-06
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-06-19.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-02-18.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>